



Tel : 04-67-02-93-80

Fax : 04-67-02-93-84

Email :

mairie@claret.fr

Site : www.claret.fr

**Horaires d'ouverture
au public :**

lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 16h à 19h

Edito du Maire

Un habitant de Claret m'écrivait il y a quelques temps dans une gentille lettre, « **Agnès était une belle personne** », oui une belle personne tolérante et généreuse toujours prête à ouvrir sa maison à celui qui était en difficulté. Femme de caractère qui mettait ses actes en accord avec ses idées, investie dans de nombreuses associations pour ne pas dire toutes, elle voulait que chaque semaine une animation égaye les rues de notre commune.

Elue en 2008 conseillère municipale, ré-élue en 2014 et maire adjoint à mes côtés, nous avons partagé les soucis et les travaux quotidiens mais surtout de bons moments. Nous avons aussi partagé tant de projets et fondé tant d'espoirs que nous ne pouvions imaginer que cela puisse s'arrêter un jour. Pourtant le 30 octobre 2017, Agnès BOURGERON DUPRAT nous quittait après un courageux combat contre la maladie et dans la dignité.

Jusqu'au bout elle a mené à bien et soutenu les projets qui lui tenaient à coeur. Parmi eux citons : le concert de piano sur le lac, L'atelier de Claret, les jardins partagés, le marché

hebdomadaire, projet qu'elle a défendu et porté par sa présence tous les samedis matin malgré la maladie.

Agnès c'était aussi sa passion pour les vignes et le vin. Là encore c'était une occasion de partager de bons moments avec ses amis venus l'aider en leur offrant le nectar dont elle était si fière.

Malgré la profonde tristesse de tous ceux qui ont croisé son chemin et l'ont accompagnée, c'est lors d'une cérémonie à son image, haute en couleurs, en fleurs, en musique et en émotions qu'un dernier hommage lui a été rendu le 3 novembre 2017.

Agnès au delà de l'adjointe au maire, tu resteras pour moi une amie à l'implication sans retenue, aux idées bien arrêtées et aux conseils avisés.

Agnès... Merci.

André COT,
Maire de Claret

L'Echo de Claret

Bulletin municipal
d'informations

Septembre 2018

Directeur de publication

André COT

Conception - rédaction

Cathy AGUT

Aurélia GUIN

Impression

AGR Diffusion

SOMMAIRE

Urbanisme - Patrimoine - Environnement p.2

Modification du PLU

Incivilités et civisme

Enquête publique SCOT

Equipement - Travaux - Finances p.3

Maison du Parc

Arrivée de la fibre optique

Eau et assainissement

Affaires Scolaires - Jeunesse - Social p.4

Rentrée scolaire

Vie Associative - Animation - Communication p.5

37^{ème} Fête de la randonnée

L'atelier de Claret

Recevez l'actualité municipale par mail

Information - Vie quotidienne p.6

Recensement de la population

Zéro désherbant

Chats des rues



Modification du PLU

Le règlement du Plan local d'Urbanisme arrêté en 2006 nécessite une mise en conformité avec les dispositions de la loi ALUR de 2014. Dans le même temps en raison du projet de délocalisation de la distillerie d'huile de cade, la commune engage une modification simplifiée de son PLU pour préserver ce savoir-faire ancestral et unique en Europe.



Distillerie des Cévennes

Lors de la mise en œuvre du PLU en 2006, **une grande enquête** fut réalisée auprès de tous les habitants de Claret.

Le résultat de cette enquête a permis de **définir la volonté des Clarétains en matière d'évolution démographique**, de développement urbain et d'aménagement du territoire.

Une fois cette volonté transcrite dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le règlement du PLU fut rédigé et surtout

validé par une enquête publique, les services de l'Etat et les chambres consulaires (chambre d'agriculture, ...) pompiers, ...etc.....

Le 31 janvier 2006 le Plan Local d'Urbanisme était approuvé et devenait opposable aux tiers.

Le règlement mis à jour

En 2014, **la loi ALUR** (Accès au Logement et un Urbanisme Réservé) votée à l'Assemblée Nationale **rend caduque certaines règles de notre PLU** (par exemple, la suppression des COS*).

Il est donc aujourd'hui nécessaire de modifier quelque peu le règlement du PLU, dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée touchant exclusivement au règlement (et surtout pas au zonage) sans remettre en cause le PADD.

Le bureau d'études retenu pour ce travail a donc eu comme consigne de **trouver des règles de « substitution » aux règles rendues caduques** par la loi ALUR de façon à retrouver **l'esprit du PLU issu de la concertation des Clarétains.**

Le PLU en soutien à l'économie locale

Le règlement sera également adapté afin d'intégrer une parcelle communale susceptible d'accueillir la fabrique d'huile de cade qui souhaite développer à cette activité emblématique de notre commune dans un lieu plus approprié.

Philippe TOURRIER,
Maire adjoint délégué à l'urbanisme

* Coefficient d'Occupation du Sol

Incivilités et civisme : l'affaire de tous

Opération «Claret Propre», une réponse civique à des comportements nuisibles pour l'environnement et notre cadre de vie.

En partenariat avec la communauté du Grand Pic St-Loup, la 3ème édition de l'opération CLARET "PROPRE" s'est déroulée le samedi 26 mai 2018 ; une douzaine de bénévoles ont participé à cette action citoyenne. Le rendez-vous des participants était fixé au point d'accueil implanté sur le parking de la Maison des Associations.

Ce sont plus de **250 kilos** de déchets qui ont été collectés et dirigés vers la déchetterie, déchets souvent dûs à l'incivilité de certains.

Et puisque nous abordons le sujet, l'incivilité se mesure aussi autour des conteneurs poubelles avec des ordures ménagères **mal emballées**

(problème d'odeur) **ou mal triées** (surcoût pour la collectivité). De ce fait, personne ne veut de conteneurs devant chez lui mais tout le monde les veut suffisamment proches.

Chacun a pu aussi constater l'état de pollution du point de collecte devant le stade que nous avons été contraints de supprimer et pourtant le temps d'ouverture de la déchetterie a été rallongé.

L'incivilité c'est aussi **le stationnement des véhicules quelque peu anarchique** alors que le parking du stade est quasiment toujours vide.

La municipalité ne peut pas toujours être dans la répression ou se substituer en permanence à chacun d'entre nous.

Les gestes de chacun contribuent au bien-être de tous.



Une équipe de bénévoles au point de collecte

Avis : Enquête publique SCoT

L'enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Pic Saint-Loup Haute Vallée de l'Hérault se déroulera du 17 septembre 2018 au 19 octobre 2018 inclus.

Un dossier et un registre d'enquête sera à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête à l'accueil de la mairie et également sur le site

<http://www.registre-dematerialise.fr/826>.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations, pourront être :

- formulées soit à l'accueil de la mairie ou directement auprès du commissaire enquêteur lors de sa permanence : à Claret l Lundi 1^{er} Octobre de 16h à 19h.- adressées par voie postale ou par voie électronique.



Maison du Parc : l'offre d'hébergement touristique s'élargit, les 4 nouveaux gîtes communaux accueilleront les premiers visiteurs début 2019.

Dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine bâti, la commune avait dans un premier temps réhabilité l'ancien presbytère en 3 gîtes à vocation saisonnière. Le bilan annuel enregistre un **taux de remplissage de 20 semaines par an, supérieur à la moyenne nationale** (16 semaines). Ces recettes constituent un véritable coup de pouce pour le budget communal mais également pour l'économie locale avec autant de visiteurs qui découvrent notre territoire, ses vins, son miel, sa verrerie et ses commerces de proximité.

En 2013, l'acquisition de la « maison du parc » permettait de valoriser notre cœur de village avec l'ouverture du parc au public*, espace boisé et paysager constituant une véritable liaison entre le centre ancien et nouveau.

Aujourd'hui la réalisation de **quatre nouveaux gîtes supplémentaires** dans une partie de la bâtisse vient compléter le dispositif de locations saisonnières et conforter l'accueil touristique.



Les travaux qui ont débuté en septembre 2017 par la réfection de la toiture se poursuivent actuellement par l'aménagement des quatre gîtes de 14 couchages.

La fin des travaux est prévue pour octobre 2018.

Le coût global s'élève à 350.000€ subventionnés à 70% par l'Etat, la Région, le Département et l'intercommunalité.

Olivier PUJOLS,
Maire adjoint délégué aux travaux



* L'ouverture hebdomadaire du parc a été mise en suspens pendant la durée de travaux des gîtes; dès l'automne le parc sera à nouveau ouvert au public du lundi au samedi de 10h à 18h.

Arrivée de la fibre optique : passage de 4 à 100 mégabits en 2 temps

Dans un premier temps, deux grosses armoires connectées à la fibre optique ont été installées (Place de l'Hermet et Place de la Liberté)

Aujourd'hui, le débit internet varie entre 1 et 3 mégabits.

Grâce à la fibre optique, il va fluctuer à très court terme **entre 20 et 30 mégabits** (en fonction de l'éloignement entre les habitations et les armoires).

Enfin, **d'ici deux à trois ans**, l'ensemble des maisons

du village seront connectées directement à la fibre. Comme l'ensemble du département le débit passera alors à **100 mégabits**.

Si vous notez que votre entourage a un débit très éloigné du vôtre, n'hésitez pas à contacter votre opérateur

Eau et Assainissement

Amélioration du réseau Eau Potable

A la demande de la commune de Claret, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup a engagé d'importants travaux sur le réseau d'eau potable afin de répondre à l'évolution de l'urbanisation.



Coût des travaux 1 million d'€uros
Pose des nouvelles canalisations sur le

Ainsi le **château d'eau de Dolgue** a été **raccordé sur le réseau communal**, une canalisation en diamètre 150 a permis de renforcer l'alimentation en eau potable et la défense incendie.

Parallèlement l'intercommunication avec le réseau du Bouyssier a été effectuée et un enrobé a finalisé le chantier.

Assainissement

Déjà titulaire de la compétence Eau, la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup assure désormais la compétence Assainissement depuis janvier 2018.

Dotée d'une nouvelle Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA) pour exercer cette compétence et assurer les services rendus aux usagers, l'intercommunalité devient :

- maître d'ouvrage pour les nouvelles opérations,
- assure l'entretien des réseaux et équipements existants
- conserve les délégations (SAUR et Véolia) pour les communes concernées
- gère la facturation aux usagers.

La rentrée des classes sous le signe du « bien vivre ensemble »



Une mise en place impressionnante

Ce lundi matin 3 septembre 2018 la sonnerie a invité les **225 enfants** inscrits **à l'école** à franchir le pas et à regagner leurs classes en suivant les dispositions établies par les équipes enseignantes.

Nous nous réjouissons de la **réouverture de la cinquième classe élémentaire** -fermée l'an dernier- et nous souhaitons la bienvenue à Mesdames Marjorie MELY nommée sur ce poste et à Estelle MINANA affectée sur les compléments de temps des directrices et enseignantes à temps partiels.

De ce fait, il s'est avéré nécessaire de réintroduire la quatrième classe dans l'enceinte de l'école maternelle. **Un bâtiment mobile de 90m² a donc été implanté sur le côté de la cour.**

Il est composé d'une salle de classe de 75m² et d'une unité sanitaire de 15m².

Sa mise en place a donné lieu à un spectacle peu commun mais la satisfaction générale des personnes concernées nous conforte dans le choix de ce type de structure adapté à une situation temporaire.

Je remercie très chaleureusement l'ensemble des personnes (personnels municipaux administratifs, techniques, scolaires et de police municipale, enseignantes, élus et artisans) qui ont oeuvré à son **installation dans des délais fort restreints.**

La rentrée des classes va de pair avec la reprise des activités périscolaires : garderie, cantine et accueil du mercredi.

Le centre de loisirs fonctionnera dès le 5 septembre tous les mercredis hors vacances scolaires avec au menu de ses activités, des animations diverses adaptées à l'âge des enfants et majoritairement axées sur la continuité du projet initié l'année dernière : le réaménagement de la salle Justin.

Un projet 100% récupération, 100% responsable qui a pour but de sensibiliser les enfants aux enjeux du tri sélectif et du recyclage.

Il a débuté avec l'intervention d'un agent de la Communauté de communes et, pour imager ses propos, la visite de la déchetterie.

La fabrication de mobilier et de décorations à partir d'objets recyclés : palettes, tissus,... a été le premier chantier ouvert. Déjà canapés, jeux, coussins ont été confectionnés et attendent les nouvelles réalisations.

Gageons que les artisans décorateurs en herbe seront inventifs, impliqués et appliqués pour créer un lieu accueillant !

Affaire à suivre !

Françoise AGUT – LE GOFF,
Maire adjoint déléguée
aux affaires scolaires



Les élèves de Moyenne et Grande Section dans la nouvelle classe bien aménagée.

Rentrée scolaire 2018-2019

Ecole élémentaire =117 élèves

Classe de CP Madame Marjorie MELY 21 élèves

Classe de CE1 Madame Laurence CHIRON 19 élèves

Classe de CE2 Mesdames Cécile FAGNOT et Estelle MINANA 22 élèves

Classe de CM1—CM2 Madame Patricia LABORDE 28 élèves

Classe de CM1—CM2 Mesdames Lise PHILIPS et Estelle MINANA 27 élèves

+

Ecole maternelle = 108 élèves

Classe de Petite Section Mesdames Corinne MARTIN et Estelle MINANA 27 élèves

Classe de Petite et Moyenne Section Madame Virginie IMBERT 28 élèves

Classe de Moyenne et Grande Section Mesdames Stéphanie COMBETTES et Estelle MINANA

Classe de Moyenne et Grande Section Madame Laurence KOEHLER 27 élèves

= 225 élèves scolarisés à Claret



Notre commune accueille la 37^{ème} Fête de la randonnée

La 37^{ème} édition de la fête départementale de la randonnée pédestre se déroulera cette année à Claret, le dimanche 30 septembre 2018, de 8 h à 17 h, sous l'égide de la Fédération française de randonnée de l'Hérault, de l'association Hérault Sport, de la communauté de communes du Grand Pic St-Loup et de la commune de Claret ; ouverte à tous, cette manifestation à la fois sportive, culturelle et conviviale devrait entraîner la venue de 2.000 randonneurs au village.

Plurielle, sélective et insérée au mieux dans le patrimoine paysager, l'offre circuits proposée s'appuie sur 4 itinéraires majeurs :

- 1 Pont du Hasard Mas neuf - 24 km - 6 h 30 environ
- 2 Crête de Taillade au Rocher du Causse - 21 km - 5 h 45 environ
- 3 Tour du Causse - 15 km - 5 h environ
- 4 Plaine de Claret - 10 km - 3 h 30 environ

complétés par un **circuit de marche nordique** avec animateurs - 12 km - 3 h environ, **une rando santé** avec animateurs - 2 h environ et un **circuit botanique et entomologique** de 2 km.

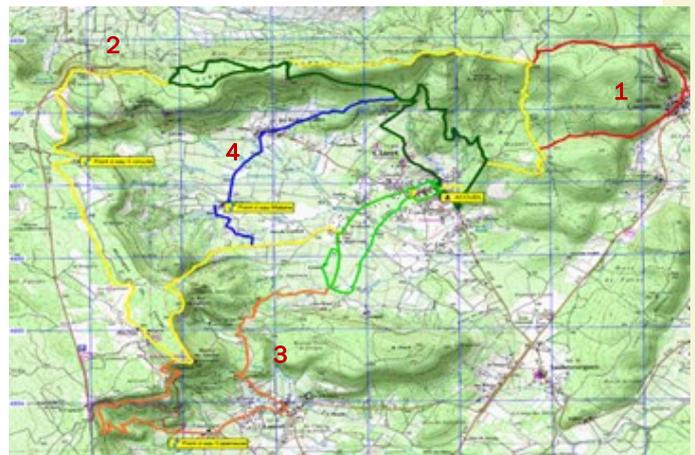
Afin de dynamiser l'évènement, **différentes animations** seront proposées à la population et aux visiteurs **tout au long de la journée du dimanche** telles un marché du terroir, des stands de promotion des activités touristiques et de valorisation du tissu associatif, des services de restauration, des visites du patrimoine local et des animations musicales.

Cette fête annuelle de la randonnée sera aussi l'occasion de conduire deux opérations de solidarité ; la 1^{ère} consistera en un accueil chez l'habitant d'une cinquantaine de bénévoles

chargés de gérer les différents circuits - nuitée du samedi 29 au dimanche 30 septembre.

La seconde, en une collecte de denrées non périssables au profit de la Banque alimentaire de l'Hérault.

Nous vous donnons rendez-vous en espérant vous accueillir nombreux.



Cartographie de l'ensemble des circuits

L'atelier de Claret

« **Construire l'avenir plutôt que chercher à le prédire** », voilà le mot d'ordre de la tribu clarétaine qui a fondé l'Atelier, soutenue activement par la Commune. A la fois **lieu de travail collaboratif (Coworking), laboratoire de fabrication (FabLab)**, plateforme de découverte



Espace de télétravail

avec **les Ateliers Numériques**, un projet KidLab et WebRadio pour les jeunes également en 2019, l'Atelier ouvre ses portes à tous les Coworkers, aux nomades, aux indépendants, aux télétravailleurs, aux porteurs de projets, aux jeunes et d'une manière générale à toutes les personnes motivées et passionnées par le numérique pour apprendre à « **faire ensemble** ».

Après **un an d'existence**, l'Atelier est enfin paré pour le décollage avec des moyens techniques nouveaux et

de grandes ambitions pour la saison 2018-2019. Les locaux sont aménagés. Le matériel informatique, le mobilier et **les premières machines numériques sont là !**

N'hésitez pas à venir aux différentes animations pour découvrir et soutenir l'Atelier.

Les adhésions 2018-2019, c'est maintenant !

Plus d'infos en ligne sur www.claret.fr/latelier ou sur

Adhésion 20€ / an

Recevez l'actualité municipale par mail !

A l'ère du numérique et dans une démarche écologique, la municipalité propose aux Clarétains de recevoir par voie électronique toute information à chaud.

Pour ce faire, rendez-vous sur le site internet www.claret.fr et entrez vos coordonnées dans l'espace dédié.

En vertu du nouveau **Règlement Général sur la Protection des Données personnelles**, entré en application le 25 mai 2018, la mairie mettra également en œuvre prochainement, avec l'appui de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, une procédure d'application de ce règlement européen pour toutes les informations personnelles détenues par l'administration municipale.

2019 une année de recensement

S'appuyant sur les chiffres de la population légale, **toute une série de dispositions législatives réglementaires et financières résultent des enquêtes de recensement** organisées par l'Insee ; depuis 2004, ces dernières ont lieu tous les 5 ans pour les communes de - de 10.000 habitants.

Au dernier recensement en 2014 la population légale était de 1448 habitants. Aujourd'hui notre commune compte 1512 clarétiens.

Le prochain recensement interviendra **du jeudi 17 janvier au samedi 16 février 2019**. Les chiffres collectés en 2019 entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Le recensement est obligatoire, confidentiel et déclaratif ; depuis 2015, il **peut être enregistré par internet** pour tout habitant qui le souhaite.

La collecte des informations sera effectuée par plusieurs agents recenseurs officiels dûment habilités et formés à la mission.



Les agents recenseurs sont placés sous la responsabilité du coordonnateur communal désigné par le maire.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Le retour de la nature dans nos espaces publics !

De nouvelles pratiques pour entretenir notre cadre de vie dans le respect de l'environnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la **loi Labbé dite « zéro phyto »** oblige les collectivités à **désherber autrement sans produit chimique** dans l'ensemble des espaces publics : espaces verts, promenades, écoles, aires de jeux et voiries.

Favorable et sensibilisée à ces dispositions de santé publique, la municipalité s'était déjà engagée en amont dans cette démarche la « zéro phyto », avec bien sûr à la clé, **un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.**

Différentes solutions alternatives plus écologiques sont employées pour pallier l'usage de produits chimiques : désherbage mécanique et électrique (brosses rotatives), thermique (eau chaude, vapeur, chalumeau) ...

Ce nouveau mode de gestion favorise la réapparition de la flore spontanée en créant **un réservoir de biodiversité.**

Une autre façon de travailler

La suppression du désherbant et la multiplication des sites à entretenir augmentent la charge de travail pour un résultat paraissant visuellement moins efficace, mais c'est le prix à payer pour protéger notre planète.



Les services techniques municipaux s'emploient donc aujourd'hui à maintenir un juste équilibre entre entretien et respect de l'environnement.

Pour désherber autrement, le passage se fera progressivement avec l'accompagnement de tous et l'acceptation de ses nouvelles pratiques horticoles pour protéger notre cadre de vie.

Nadine BEURROIES MATEO,
Maire adjoint déléguée
à la communication

Vivons en bonne intelligence avec nos chats des rues !

Devant la recrudescence de la gente féline SDF dans notre commune et afin de recourir à des solutions moins radicales que la mise en fourrière, l'équipe municipale s'est penchée sur la question en partenariat avec des bénévoles et associations de lutte contre la maltraitance animale. Avec le soutien financier et logistique de ces associations, un dispositif a été mis en place pour procéder à la régulation des naissances

chez nos matous de rues. **Un plan de stérilisation d'une trentaine de chats (mâles et femelles) est en cours.** Afin de faciliter la tâche des bénévoles et de contrôler l'état sanitaire de la population féline une petite cabane confectionnée sera installée dans un premier temps sur la place de l'Aire près du transformateur.

La lutte contre la prolifération des chats errants reste cependant

l'affaire de tous. Il est en effet de la responsabilité des propriétaires de stériliser leurs compagnons félins. En outre selon la loi du 17 mai 2011, les chats nés après le 1^{er} janvier 2012 doivent obligatoirement être identifiés, par puce électronique ou par tatouage.

Nadine BEURROIES MATEO,
Maire adjoint déléguée
à la communication

